



Assemblée générale du 14 novembre 2018
Extrait des délibérations

Délibération relative aux emplois permanents de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de la masse salariale exprimée en équivalents temps plein et prévue au budget rectificatif 2018, le nombre d'emplois permanents arrêté au 31 octobre 2018 correspond à 124 postes budgétaires qui sont occupés par les agents titulaires au sein de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le récapitulatif des emplois et postes budgétaires y afférent est détaillé dans un tableau de suivi des effectifs permanents joint en annexe.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'adopter le nombre des emplois permanents occupés au 31 octobre 2018 au sein de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes tel que détaillé en annexe.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	106
Présents :	61	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 19 novembre 2018, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND